



Strasbourg, 18 août 2021
[tpvs08f_2021.docx]

T-PVS(2021)08

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE
AND NATURAL HABITATS

Comité permanent

41^e réunion
Strasbourg, 29 novembre - 3 décembre 2021

Réunion extraordinaire du Bureau

28 juin 2021
(réunion virtuelle)

- RAPPORT DE REUNION -

*Document préparé par
la Direction de la Participation démocratique*

1. OUVERTURE DE LA REUNION

Mme Jana Durkošová, Présidente du Comité permanent de la Convention de Berne, ouvre la réunion extraordinaire du Bureau de la Convention de Berne, organisée une fois de plus en ligne en raison des restrictions que la pandémie impose en matière de voyages et de réunions. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres du Bureau et remercie le Secrétariat pour la préparation de la réunion et des documents.

Décision: l'ordre du jour de la réunion est adopté sans amendement (annexe 1).

2. MISSIONS CONSULTATIVES RELATIVES AUX DOSSIERS : FAITS NOUVEAUX

Le Secrétariat informe le Bureau de l'avancement des quatre expertises sur les lieux (OSA) demandées par le Comité permanent à sa 40^e réunion dans le cadre des dossiers ouverts suivants : n° 2001/04: construction de « l'autoroute de Struma » dans la gorge de Kresna (Bulgarie), n° 2013/1: installations hydroélectriques sur le territoire du Parc national de Mavrovo (Macédoine du Nord), plainte en attente n° 2018/01: allégations de menaces pour le site Emeraude « Polonina Borzhava » en raison de projets éoliens (Ukraine) et plainte en attente n° 2017/6: possibles retombées négatives d'une nouvelle infrastructure routière sur les forêts anciennes de bouleaux de la Réserve naturelle de Breiðafjörður (Islande).

Le Secrétariat fait observer qu'il est difficile de réaliser les quatre expertises sur les lieux et de finaliser les documents correspondants à temps pour le 41^e Comité permanent parce qu'il faut notamment conclure des accords sur les mandats, identifier des experts compétents et disponibles, gérer le ralentissement des activités lié à la trêve estivale et respecter les délais internes pour la traduction et la publication des documents.

Le Secrétariat annonce que l'expertise sur les lieux en lien avec le dossier du Parc national de Mavrovo a été réalisée virtuellement au printemps dernier et progresse bien.

Concernant l'expertise sur les lieux pour le dossier de la Gorge de Kresna, le mandat a été approuvé par les deux parties et deux experts ont été sélectionnés. Le Secrétariat attend désormais une proposition des autorités nationales pour les dates de réalisation de l'expertise sur les lieux, envisagée fin août/début septembre. Le Secrétariat indique en outre que le projet par le biais duquel les services de la Commission européenne aident les autorités bulgares à mettre en place des mesures spécifiques de préservation des deux sites Natura 2000 de la Gorge de Kresna est toujours en cours, et n'a pas cessé en mars, comme initialement prévu. Il devrait être maintenu quelques mois encore.

S'agissant de l'expertise sur les lieux pour le dossier sur le site Emeraude « Polonina Borzhava », le mandat a été approuvé par les deux parties. Le Secrétariat attend désormais l'accord des autorités nationales sur les deux experts proposés, et la proposition de dates auxquelles l'expertise sur les lieux pourrait être réalisée. Le Secrétariat fait observer qu'il est peu probable que cette expertise sur les lieux soit menée avant fin septembre - début octobre, et que cela pourrait empêcher de finaliser les documents à temps pour le 41^e Comité permanent.

Concernant l'expertise sur les lieux dans la Réserve naturelle de Breiðafjörður, le Secrétariat indique que les anciens Correspondants nationaux de l'Institut islandais d'Histoire naturelle ont récemment démissionné comme contacts de la Convention de Berne. Le Ministère de l'Environnement et des ressources naturelles de l'Islande a repris leurs rôles respectifs et travaillera en étroite collaboration avec l'Institut islandais d'Histoire naturelle pour les questions relatives à la Convention de Berne. Etant donné ces récents changements de personnel, le nouveau Correspondant national a indiqué au Secrétariat qu'aucune réponse ne pourrait être donnée ni sur le projet de mandat, ni sur les dates envisageables pour l'expertise sur les lieux avant la fin de la trêve estivale. Le Secrétariat a indiqué au Bureau qu'il était donc peu probable que l'expertise sur les lieux et les documents correspondants soient prêts à temps pour le 41^e Comité permanent.

Décision: le Bureau est conscient du défi que constitue l'organisation de quatre expertises sur les lieux cette année et remercie le Secrétariat pour ses efforts dans ce contexte particulier.

Il a également souligné qu'il est important que les Parties contractantes réagissent rapidement aux questions et aux délais du Secrétariat pour l'organisation des expertises sur les lieux.

Le Bureau note également le changement de Correspondant national pour l'Islande et salue l'engagement du Ministère de l'Environnement et des ressources naturelles de l'Islande en faveur des initiatives de sauvegarde de la Convention. Le Bureau souligne l'importance du Réseau Emerald paneuropéen et de l'expertise sur les lieux prévue en Islande. Il espère que l'expertise sur les lieux pourra encore être réalisée cette année.

Le Bureau charge le Secrétariat de poursuivre l'organisation des trois dernières expertises sur les lieux jusqu'à la fin de l'année même s'il n'est pas possible de finaliser les documents résultants à temps pour la 41^e réunion du Comité permanent. Il suggère de soumettre un projet de document au Comité permanent et d'envisager une consultation en ligne afin de ne pas différer la décision du Comité permanent jusqu'en décembre 2022.

3. REFLEXION SUR LES DOSSIERS: PRESENTATION DE LA NOTE DU SECRETARIAT ET DISCUSSION OUVERTE

Le Secrétariat présente le document de travail interne (Note du Secrétariat) concernant la réflexion sur le système des dossiers et les améliorations qui pourraient y être apportées, et rappelle qu'à la dernière réunion du Bureau, en avril, la nécessité d'une telle initiative avait été expliquée: le nombre excessif de dossiers à traiter par le Secrétariat, le Bureau et le Comité permanent, la lourdeur des processus, le moment qui est bien choisi dans la perspective des groupes de travail sur la vision et le financement, et le contexte général d'une prise de conscience croissante des problèmes d'environnement.

Le Bureau remercie le Secrétariat pour la préparation de la note et suggère de privilégier aujourd'hui une discussion ouverte, les échanges d'idées et les expressions générales de soutien (ou non) pour des propositions spécifiques, avant de diffuser la note pour consultation écrite auprès des membres du Bureau, en vue de mener une discussion de suivi et de prendre les décisions à la réunion du Bureau de septembre.

Le Bureau examine les diverses questions et propositions des huit rubriques de la note. L'impression générale est que cette réflexion est très nécessaire, et les membres soutiennent les propositions susceptibles de réduire la charge du Secrétariat et du Bureau sans compromettre l'intégrité du système. Il semble également nécessaire de renforcer à l'avenir le mandat du Bureau afin de lui permettre de traiter tous ces dossiers plus rapidement et plus efficacement.

Le Bureau est favorable à la plupart des propositions, mais d'autres font l'objet de contre-propositions ou de modifications. Le Bureau autorise le Secrétariat à procéder à des adaptations administratives mineures, tandis qu'une réflexion plus approfondie sera menée sur les changements plus profonds, qui devront aussi faire l'objet de décisions du Comité permanent.

Décision: le Bureau remercie le Secrétariat pour la note concernant la réflexion sur le système des dossiers et les améliorations qui pourraient y être apportées, l'approuve dans l'ensemble et demande que ce document soit diffusé auprès des membres du Bureau pour consultation écrite en vue de la réunion du Bureau de septembre. D'autres décisions pourront être prises à cette réunion, qui décidera peut-être de convertir ce document en un ensemble de lignes directrices ou dans un autre format plus concis en vue de le soumettre au Comité permanent pour validation. Il est également possible d'envisager une consultation écrite des membres du Bureau sur un tel document avant la réunion du Comité permanent.

4. FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA CONVENTION DE BERNE: FAITS NOUVEAUX

Le Secrétariat fait un bref compte rendu de la 3^e réunion en ligne du Groupe de travail intersession sur les finances (15 juin 2021) et de la 2^e réunion en ligne du Groupe de travail sur l'élaboration d'une Vision et d'un Plan stratégique pour la Convention de Berne (21 juin 2021). Le Secrétariat insiste sur le défi qu'a représenté la rédaction d'une Vision et d'un Plan stratégique en vue de la 41^e réunion du Comité permanent. Par ailleurs, le rôle de la Convention de Berne a récemment été reconnu lors d'une réunion du groupe d'experts des Directives nature de l'UE concernant les critères et les orientations en matière de classement d'aires protégées.

Le Secrétariat fait également le point sur les contributions volontaires reçues à cette date pour 2021. Environ 92 000 € ont déjà été crédités sur le Compte spécial. La Présidence a diffusé fin mai un rappel auprès des Parties contractantes pour leur rappeler que ces contributions volontaires sont nécessaires au bon fonctionnement du Secrétariat et à la mise en œuvre du programme d'activités.

Décision: le Bureau prend note des informations présentées et remercie le Groupe de travail inter-session sur les finances pour son travail. Il remercie également le Groupe de travail pour l'élaboration d'une Vision et un Plan stratégique pour ses efforts malgré le calendrier serré qui lui était imposé. Il salue la reconnaissance, par l'UE, du rôle de la Convention de Berne dans le document technique de l'UE sur les critères applicables aux aires protégées.

Le Bureau remercie les Parties contractantes qui ont déjà versé une contribution volontaire et prie instamment toutes les autres Parties de s'engager à apporter à la Convention les fonds nécessaires à la poursuite de ses activités.

5. 41^E COMITE PERMANENT: FORMAT DE LA REUNION

Le Secrétariat signale que dans le contexte de la pandémie qui perdure les restrictions sur les voyages et sur les réunions, ainsi que la visioconférence restent d'actualité au Conseil de l'Europe au moins jusqu'à la fin de l'année. Il appartiendra certes au Bureau de prendre une décision finale sur le format du 41^e Comité permanent à sa réunion de septembre, mais il est d'ores et déjà important d'envisager et de préparer différents scénarios. Les options sont la tenue d'une réunion matérielle à Strasbourg ou l'organisation d'un événement virtuel, comme l'année dernière, avec une éventuelle présence physique de la Présidence et de la Vice-Présidence.

Décision: le Bureau charge le Secrétariat d'envisager et de planifier les différents scénarios possibles pour la tenue du 41^e Comité permanent en vue de prendre une décision finale à sa réunion de septembre.

6. QUESTIONS DIVERSES

La Bureau tiendra sa prochaine réunion au format virtuel les 15-16 septembre 2021.

Annexe I – Ordre du jour

- 1. OUVERTURE DE LA REUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. MISSIONS CONSULTATIVES RELATIVES AUX DOSSIERS: FAITS NOUVEAUX**
- 3. REFLEXION SUR LES DOSSIERS: PRESENTATION DE LA NOTE DU SECRETARIAT ET DISCUSSION OUVERTE**
- 4. FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA CONVENTION DE BERNE: FAITS NOUVEAUX**
- 5. 41^E COMITE PERMANENT: FORMAT DE LA REUNION**
- 6. QUESTIONS DIVERSES**

Annexe II – Liste des participants

PRESIDENTE

Mme Jana DURKOŠOVÁ, Conseillère principale, Division de la Protection de la nature et des paysages, Ministère de l'Environnement, République slovaque

VICE- PRESIDENTE

Mme Merike LINNAMÄGI, Responsable du Service de la Conservation de la nature, Ministère de l'Environnement, Estonie

MEMBRES DU BUREAU

M. Carl AMIRGULASHVILI, Directeur du Département de la Biodiversité et des politiques forestières, Ministère de l'Environnement et de l'agriculture, Géorgie

M. Jan PLESNIK, Conseiller du Directeur des affaires étrangères, Agence pour la Conservation de la nature (NCA CR), République tchèque

M. Øystein STØRKERSEN, Conseiller principal, Agence norvégienne de l'Environnement, Norvège

SECRETARIAT

**Conseil de l'Europe / Direction de la Participation démocratique
F-67075 STRASBOURG CEDEX, France**

Mme Ursula STICKER, Secrétaire de la Convention de Berne

M. Marc HORY, Responsable du soutien aux projets de la Convention de Berne

Mme Nadia SAPORITO, Chargée de projets junior de la Convention de Berne

M. Eoghan KELLY, Assistant de projets de la Convention de Berne